



---

***APPEL DE PROJETS***  
***PROGRAMME CONJOINT CANADA / FRANCE 2015***

---

## 1) CADRE DU PROGRAMME

---

L'objectif principal du programme conjoint Canada / France est de renforcer la recherche biomédicale au Canada, en Alsace et dans la région Rhône-Alpes par l'alignement des expertises et des ressources scientifiques. Ce programme de collaboration donne également la possibilité aux organisations des secteurs public et privé basées au Canada, en Alsace et dans la région Rhône-Alpes de s'ouvrir à de nouveaux marchés.

Ce programme **n'est pas destiné à financer la recherche sur de nouveaux médicaments** pour des domaines thérapeutiques spécifiques. Il vise plutôt à financer le développement de technologies novatrices de prochaine génération ayant un impact fort et immédiat sur le processus de découverte et de développement de nouveaux traitements.

Ce programme favorise la créativité, l'innovation, la multidisciplinarité et la collaboration entre les institutions universitaires et les organisations privées (biotech / organismes de recherche sous contrat (CRO)). Lorsqu'une PME est impliquée, les projets financés sous cette initiative ne doivent pas qu'uniquement être scientifiquement excellents, mais doivent également avoir un impact certain sur le plan d'affaires de la PME. À cette fin, et le cas échéant, le financement du CQDM (concernant les PME Canadiennes) pourrait prendre (en totalité ou en partie) la forme d'un investissement.

## 2) EXIGENCES DU PROGRAMME

---

Chaque projet de recherche doit satisfaire les critères suivants :

- Impliquer de solides collaborations entre au moins une entité de recherche (publique ou privée) au Canada et au moins une entité de recherche privée en Alsace et/ou dans la région Rhône-Alpes. Veuillez noter qu'en Alsace et dans la région Rhône-Alpes, seules les entreprises privées sont admissibles. Au Canada, la participation d'une entreprise privée est fortement encouragée et privilégiée, mais non obligatoire;
- Générer des livrables clairs offrant des applications immédiates dans le processus de découverte et/ou de développement de nouveaux médicaments;
- Être hautement innovant avec un fort potentiel d'impact sur la recherche biopharmaceutique.
- Être aligné avec le plan d'affaires des PME impliquées (si tel est le cas) et avoir un impact important sur les objectifs corporatifs de celles-ci.

### 3) THÉMATIQUES DE RECHERCHE

---

L'agenda de recherche inclut tous les champs thérapeutiques et tous les secteurs d'activité pouvant mener à la création de nouveaux outils de recherche biopharmaceutique, tels que l'ingénierie, la nanotechnologie, l'instrumentation médicale, le diagnostic, la médecine translationnelle et l'imagerie. Ce programme **n'est pas destiné** à financer des projets de recherche fondamentale. Par ailleurs, les chercheurs travaillant sur des projets de recherche appliquée sont fortement encouragés à soumettre une demande.

Seuls les projets ayant une application bien définie à court terme et considérés comme ayant un potentiel d'impact significatif sur la recherche biopharmaceutique seront financés dans le cadre de ce programme.

### 4) FINANCEMENT

---

Le CQDM, Alsace BioValley et Lyonbiopôle envisagent de sélectionner 1 projet pour ce concours.

**Durée** : 2 ans minimum, 3 ans maximum.

#### **Modalités générales de financement :**

- La recherche réalisée au Canada sera financée directement par le CQDM sous la forme d'une subvention;  
Un maximum de 700 000 \$ pourra être accordé pour le volet québécois;
- Les PME sont admissibles au financement au même titre que les universités, et ce, sans contribution en nature ou en espèces exigée de leur part;
- Les contributions au projet provenant du Canada, de l'Alsace et/ou de la région Rhône-Alpes doivent être comparables (en termes de ressources et/ou budget);
- Les sociétés pharmaceutiques multinationales **ne sont pas** admissibles à ce programme;
- La recherche réalisée en Alsace et/ou dans la région Rhône-Alpes pourra être financée par les collectivités territoriales (européennes, nationales ou locales) et par BPI France (l'organisme d'aide aux PME). Le montage financier dépendra du montant du budget, et surtout, du nombre de partenaires impliqués.  
Ce financement pourra se faire sous forme de subventions ou d'une avance remboursable, couvrant une partie des coûts du projet, selon la réglementation européenne.

Davantage de détails vous seront communiqués par le CQDM, Alsace BioValley ou Lyonbiopôle sur simple demande.

### **Dépenses admissibles :**

Les dépenses admissibles sont définies comme des coûts raisonnables pour des éléments directement liés à l'atteinte des objectifs du projet :

- Salaires du personnel de recherche (étudiants, chercheurs postdoctoraux, assistance technique ou professionnelle) et de soutien (gestionnaires de projets) nécessaires à la réalisation du projet;
- Matériel et fournitures de laboratoire essentiels à la réalisation du projet;
- Frais de déplacement (déplacements liés au projet, collaborations, congrès);
- Sous-traitance.

### **Dépenses non admissibles :**

- Équipement et installations (achat ou location);
- Salaires du chercheur principal et des cochercheurs.

## **5) PROCESSUS D'ÉVALUATION DES DEMANDES**

---

Les candidats doivent soumettre une lettre d'intention (utilisant le formulaire disponible sur le site du CQDM à [www.cqdm.org](http://www.cqdm.org)). Le contenu de la demande doit être écrit conjointement par les partenaires canadiens et français.

La sélection des projets se fera dans le cadre d'un **processus d'évaluation compétitif en deux étapes**.

### **1) Phase 1 – Présélection**

Dans un premier temps, l'impact sur le processus de la découverte et du développement de nouveaux traitements et la qualité générale des projets seront évalués par le Comité d'orientation stratégique du CQDM. Seuls les candidats dont la demande soumise à la Phase 1 aura été retenue seront invités à soumettre un document de Phase 2 (demande complète) incluant toutes les informations supplémentaires demandées et répondant aux commentaires, préoccupations et questions émis par le Comité d'orientation stratégique du CQDM.

### **2) Phase 2 – Sélection finale (sur invitation seulement)**

Cette demande complète sera ensuite évaluée par les Comités scientifique et économique d'Alsace BioValley et de Lyonbiopôle.

L'excellence scientifique, l'applicabilité et la faisabilité du projet seront évaluées par les comités d'Alsace BioValley et de Lyonbiopôle. Ces évaluateurs sont choisis pour leur expertise scientifique et/ou industrielle spécifique dans le domaine du projet. En parallèle, une analyse des risques sera effectuée par les agences subventionnaires de ce programme.

### **Évaluation scientifique**

Les critères suivants seront utilisés dans l'évaluation des propositions:

- Excellence scientifique;
- Créativité et caractère innovant;
- L'impact socioéconomique du projet pour les partenaires impliqués;
- Positionnement et avantage compétitif;
- Faisabilité d'exécuter le projet dans les délais et le budget alloué;
- Livrables, étapes clés et échéancier bien définis;
- Potentiel d'application en recherche sur le médicament :
  - impact immédiat sur la découverte ou le développement du médicament;
  - capacité à répondre à des besoins non comblés;
- Parcours des candidats (chercheur/porteur principal et cochercheurs/coporteurs);
- Aspects multidisciplinaire et multiorganisationnel des candidatures;
- Complémentarité entre les différents partenaires.
- Opportunités d'affaires créées dès la fin du projet.

### **Analyse de risques**

Parallèlement à l'évaluation scientifique, le CQDM, Alsace BioValley et Lyonbiopôle procéderont à l'évaluation des aspects liés à la propriété intellectuelle, aux problèmes potentiels d'éthique, aux informations corporatives (dans le cas des entreprises privées) ainsi que tout risque potentiel qui pourrait compromettre la réalisation du projet de recherche. Puisque ce programme de financement vise des projets d'envergure orientés vers des résultats applicables qui nécessiteront de multiples ressources, l'aspect gestion de projet sera également un critère d'évaluation important.

### **Sélection finale**

La sélection finale des demandes complètes de la Phase 2 sera sous la responsabilité du Comité d'orientation stratégique du CQDM et des Comités scientifique et économique d'Alsace BioValley et de Lyonbiopôle qui prendront en considération les résultats de l'analyse scientifique, de l'analyse de risques et des documents soumis à la Phase 2 pour la sélection finale des projets.

## **6) POLITIQUE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI) ET LICENCE**

---

- Une entente de recherche devra être signée par les entités de recherche impliquées dans le projet dans les 3 mois suivant la confirmation du financement;
- La propriété intellectuelle issue de la recherche en vertu du présent programme sera gérée conformément aux politiques des partenaires financiers concernés;
- Une option de licence sera accordée aux partenaires industriels du CQDM (les organisations au global et leurs filiales) pour l'utilisation de tous les résultats issus du projet, uniquement aux fins de recherche et de développement. Les conditions principales sur l'option concernant la licence d'utilisation seront négociées avant

le début du projet et prendront en considération la PI préexistante ainsi que la contribution de chaque partie;

- Les partenaires industriels du CQDM n'obtiennent aucun droit de commercialiser la PI issue du projet de recherche ou la PI préexistante.

## **7) SUIVI DES PROJETS FINANCÉS**

---

Pour tous les projets financés, un gestionnaire de projets au Canada et un gestionnaire de projets en France devront être identifiés par les candidats retenus. Ces personnes seront responsables de la coordination de tous les rapports financiers et les rapports scientifiques d'étape. Le CQDM, Alsace BioValley et Lyonbiopôle feront le suivi du projet, et les déboursements seront conditionnels à la progression satisfaisante du projet, à l'atteinte des jalons et au respect du budget.

Tous les projets financés se verront assigner des mentors issus de l'industrie biopharmaceutique ayant de l'expérience dans le processus de découverte et développement du médicament. Les mentors sont des scientifiques chevronnés provenant des compagnies pharmaceutiques membres du CQDM qui appuieront les chercheurs afin d'aligner le projet de recherche avec les besoins de l'industrie en leur apportant l'expertise et les ressources nécessaires au succès du projet.

## **8) DATES IMPORTANTES**

---

Le programme Canada/France est un programme ouvert et donc offert toute l'année et les projets peuvent être soumis en tout temps. Les candidats peuvent soumettre leur demande de Phase I selon le formulaire en ligne.

SVP contacter le CQDM, Alsace BioValley ou Lyonbiopôle pour avoir plus d'information sur les possibilités de collaboration et pour vous aider à trouver un partenaire d'outremers.

## **9) PROCÉDURES DE SOUMISSION DES LOIS ET DEMANDES COMPLÈTES**

---

Une version électronique doit être fournie sur le site sécurisé du CQDM (<https://cqdm.firmex.com>). Les candidats doivent contacter Eugénie Bergeron-Côté à [ebergeron@cqdm.org](mailto:ebergeron@cqdm.org) pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe.

### **La version électronique devra inclure :**

- Le formulaire de demande dûment signé en format PDF. Identifier le fichier de la façon suivante : *Nom du chercheur principal au Canada\_Nom du chercheur/porteur principal en Alsace\_Nom du chercheur/porteur principal dans la région Rhône-Alpes\_Application*
- La version électronique du C.V. de tous les chercheurs principaux et cochercheurs en format PDF. Identifier le fichier de la façon suivante : *Nom du chercheur*

*principal au Canada\_Nom du chercheur/porteur principal en Alsace\_Nom du chercheur/porteur principal dans la région Rhône-Alpes\_CV*

- La version électronique de l'annexe financière en format XLS. Identifier le fichier de la façon suivante : *Nom du chercheur principal au Canada\_Nom du chercheur/porteur principal en Alsace\_Nom du chercheur/porteur principal dans la région Rhône-Alpes\_AF*

Veillez, s'il-vous-plaît, enlever toutes propriétés de sécurité sur la version PDF des documents qui seront soumis.

## CONTACTS

---

**Pour plus d'information, veuillez contacter :**

Marc Thibault Directeur des programmes CQDM + 1 (514) 766-6661, poste 2190 <a href="mailto:mthibault@cqdm.org">mthibault@cqdm.org</a> <a href="http://www.cqdm.org">www.cqdm.org</a>	Agnès Legoll Directrice Europe et International Alsace BioValley +33 (3) 90 40 57 40 <a href="mailto:agnes.legoll@alsace-biovalley.com">agnes.legoll@alsace-biovalley.com</a> <a href="http://www.alsace-biovalley.com">www.alsace-biovalley.com</a>	Hugo Veysseyre Chargé d'affaires Innovation Clinique/Technologies Médicales Lyonbiopôle +33 (0) 4 72 76 53 35 <a href="mailto:hugo.veysseyre@lyonbiopole.com">hugo.veysseyre@lyonbiopole.com</a> <a href="http://www.lyonbiopole.com">www.lyonbiopole.com</a>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------